

Saint-Martin-d'Hères, le mercredi 27 mai 2026

Le président du conseil académique de l'Université Grenoble
Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes

Convocation au Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Académique (CAc) qui se tiendra le :

Jeudi 4 juin 2026

de 9h à 12h

Auditorium
Rez-de-chaussée du bâtiment IMAG
150 place du torrent
Domaine Universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations du Président du conseil académique**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 novembre 2025**
- 3. Election du vice-président étudiant**
- 4. UGA Editions : avis sur la nomination de la direction scientifique pour la période 2026-2030**
- 5. Questions diverses**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Un étudiant ou un doctorant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant ou le doctorant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Nota bene : pour les représentants disposant d'un suppléant, en cas de présence simultanée du titulaire et du suppléant, seul le titulaire dispose d'un droit de vote.

Le Président du Conseil académique



Serge SLAMA